



Débat d'orientation
réorganisation territoriale

1

Résolution

La Chambre des Députés,

Rappelant que la Commission spéciale «Réorganisation territoriale du Luxembourg» a été instituée par une résolution adoptée par la Chambre des Députés le 9 décembre 2004 pour «mener un débat approfondi sur la structure administrative du pays» et pour «dégager, en étroite collaboration avec le ministère de l'Intérieur, les grandes lignes de la réforme territoriale pour moderniser les structures administratives du Luxembourg, et notamment le paysage communal et la définition des compétences communales»;

Considérant que cette réforme qui a comme finalité de doter le pays de structures territoriales capables de faire face aux défis du 21^{ème} siècle constitue une première nécessité dans le souci de modernisation des structures administratives du Luxembourg;

Constatant que la Commission spéciale «Réorganisation territoriale du Luxembourg» a tiré ses conclusions quant aux mesures concrètes à mettre en œuvre;

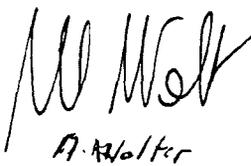
Considérant qu'une réalisation concrète des idées formulées dans des délais raisonnables est exigée ;

charge la Commission des Affaires intérieures et de l'Aménagement du Territoire

- d'assurer le suivi de la mise en œuvre des propositions faites par la Commission spéciale dans son rapport final du 19 juin 2008;

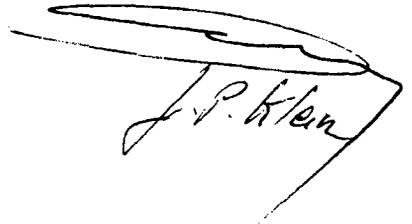
- de procéder à intervalles réguliers à l'établissement d'un bilan de la mise en pratique des mesures destinées à réaliser la réforme territoriale et administrative du pays.


 F. B. J. 07


 A. Walter


 R. Schantz


 C. G. 04


 J. P. Klein